**Groupe emploi des clubs d’entreprises de l’Est parisien**

**La dÉmarche proposÉe**

Conformément à la décision prise le 23 juin 2008 à Charenton-le-Pont lors de la réunion des responsables des clubs d’entreprises il est proposée la démarche suivante pour traiter le problème emploi :

**PHASE D’ÉTUDE : Rechercher des solutions au problÈme posÉ**

**1ère étape : Identifier le problème posé et les acteurs concernés**

* Adresser un courrier aux 11 associations d’entreprises de l’Est parisien dans le but d’identifier dans chacune des associations les noms et coordonnées du référent emploi,
* Établir la liste des acteurs institutionnels chargés de l’emploi dans l’Est parisien : ANPE, Maisons de l’emploi, missions locales pour l’emploi, services emploi des communes…
* Détecter des entreprises ayant utilisé ces services pour recruter du personnel et qui acceptent de témoigner,
* Adresser ensuite une lettre à tous les partenaires pour les convier à une première réunion plénière sur le fonctionnement du marché de l’emploi dans l’Est parisien.

**Deuxième étape : Première réunion plénière du 31 octobre 2008**

Cette première réunion plénière réunira les référents emploi des clubs d’entreprises, les organismes intervenant sur le marché de l’emploi dans l’Est parisien ainsi que des entreprises qui accepteront de témoigner. Cette première réunion plénière aura pour objectif de :

* Préciser la demande des entreprises qui recrutent d’une meilleure visibilité de leurs offres d’emploi sur le marché local du travail,
* D’engager la discussion entre les entreprises et les organismes fournisseurs de candidats,
* De recueillir les témoignages des entreprises ayant recruté, en cours de recrutement ou souhaitant recruter,
* De désigner un responsable dans chacune des catégories présentes,
* De fixer un calendrier de réunions ad hoc intermédiaires selon les contrats de mission établis en séance.

**Troisième étape : Les réunions intermédiaires des groupes ad hoc en novembre 2008**

* Chaque responsable réunira son groupe ad hoc selon le contrat de mission établi en réunion plénière,
* Les réunions de travail se tiendront au cours des 3 premières semaines de novembre,

**Quatrième étape : Deuxième réunion plénière le 27 novembre 2008**

* Compte rendu des groupes ad hoc,
* Synthèse des travaux et relevé de décisions,
* Dispositions pratiques à prendre pour engager la phase opérationnelle.

**PHASE OPÉRATIONNELLE : Mettre en oeuvre les solutions retenues**

Cette phase débutera en janvier 2009 et fera l’objet d’un rendez-vous annuel pour en établir le suivi.